

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 juillet 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-07-01-42 | Personnel CCAS - Complément de traitement
indiciaire**

Rapporteur Moyses Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 6

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet, À , le conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Joachim Moyses , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame
Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie
Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-
Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame
Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec
donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Karine Pégon donne pouvoir à
Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame
Nicole Auvray , Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Monsieur Jacques Dutheil.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique,
- Le Décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics,
- La Note de la DGCL du 30 novembre 2022

Considérant :

- Que ce dispositif indemnitaire concerne certains agents paramédicaux et professionnels de la filière socioéducative ou de l'animation de la fonction publique territoriale qui exerce des fonctions auprès des publics fragiles,
- Que le montant mensuel de ce dispositif correspond à 49 points d'indice majoré et que le montant suit la valeur du point d'indice,

Le Conseil d'administration décide :

- De verser le complément de traitement indiciaire à compter du 01/07/2025 aux agents titulaires et contractuels relevant des cadres d'emplois des agents sociaux territoriaux qui exercent à titre principal les fonctions d'accompagnement socio-éducatif.

Précise que :

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour
2 voix "ne se prononce pas"

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/07/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250701-2025-07-01-42-DE

Publié ou notifié le : **24 JUIL. 2025**